UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE (DPH)

MEMOIRE DE LICENCE

L'ETHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES THEORIES POLITIQUES DANS *LE NOUVEL ORDRE ECOLOGIQUE* DE LUC FERRY

Préparé par :

Pédrito N'Koupanaba SOKONDA
65 90 31 37
52 33 06 29

Sous la direction de :

M. Vincent AYENA
Maître de conférences des universités de CAMES

Année académique : 2021-2022

Mes sincères remerciements à :

1- Toute la famille Balley et en particulier M Urbain Balley et son épouse
2- M Charles Djouari et son épouse
3- M Vincent AYENA maître conférence des universités de CAMES mon directeur
4- M Anselme Ahouandjinou et son épouse
5- M Ruffin Codo et son épouse
6- M Epiphane Jacques Guerra
7- M Macaire BATCHO

Pour leurs contributions diverses à la rédaction de ce mémoire.

Résumé

L'éthique de l'environnement se présente de nos jours comme un problème de civilisation qui relève de nombreux enjeux et défis politiques. C'est pourquoi, l'examen comparatif des théories politiques et de l'éthique de l'environnement devient indispensable. Ainsi, il ressort de cet examen diagnostic que seule la démocratie représente une piste favorable pour l'éthique de l'environnement. En effet, la démocratie et l'éthique de l'environnement doivent s'unir afin de permettre à l'éthique de l'environnement d'atteindre son but qui est celui de la sauvegarde de la nature.

Abstract

The environment ethic is presented nowadays as a problem of civilization which increase of many politically wagers and challenges. Nevertheless, the comparative inspection of political and environment ethic become essential. Thereby, it stand out from this diagnostic exam that only the democracy represent a favorable track for the environment ethic. In fact, the democracy and the environment ethic have to unite to permit to the environment ethic to achive it goal that is the safequare of the nature.

Sommaire

Résumé 3
Abstract 3
Sommaire 4
Introduction 5
Chapitre 1 : La question éthique chez Ferry 7
Chapitre 2 : Ecologie et système politique 17
Chapitre 3 : Ecologie et démocratie. 26
Conclusion 33
Références bibliographiques 34
Table des matières 35

Introduction

Parmi les grandes thématiques qui dominent l'actualité socio-politique mondiale depuis quelques années figure celle qui aborde la question de la nature. Face aux multiples dangers qui guettent l'humanité à cause de l'exploitation anarchique et abusive des ressources naturelles l'étude des systèmes politiques devient nécessaire. En effet, les théories ou systèmes politiques sont l'ensemble des lois et principes qui orientent les actions des dirigeants politiques et celles des citoyens. C'est pourquoi une attention particulière doit être portée à l'endroit des systèmes politiques. Les systèmes politiques représentent dans tous les pays du monde les piliers sur lesquels repose l'activité politique. Il existe plusieurs théories politiques. La démocratie, le communisme, le capitalisme, le socialisme, la monarchie pour ne citer que celles-là sont quelques exemples. La question qui se pose est celle de savoir laquelle de ces théories représente un terrain favorable pour l'éthique de l'environnement. Pour répondre à cette question, nous nous sommes référés à l'œuvre de Luc Ferry. Pour lui la démocratie et l'éthique de l'environnement doivent s'unir. Pourquoi pas l'éthique de l'environnement et une autre théorie politique ? Voilà la question qui nous pousse à nous engager dans une étude des théories politiques et de l'éthique de l'environnement. Signalons que Luc Ferry a une position anthropocentriste. Parce que pour lui de toutes les façons et dans tous les cas il s'agit de protéger l'homme. Il met ainsi l'homme au centre de tout. Il propose l'exclusion de tout préjugés philosophiques afin d'aboutir à des mesures concrètes qui permettront de protéger les animaux. L'écologie se présente de nos jours comme une science qui apporte des solutions aux problèmes causés à la nature et à l'humanité en particulier par la civilisation moderne. La civilisation moderne a lancé des défis d'innovation. Ce qui a conduit à une industrialisation des Etats. Cette industrialisation a conduit à une exploitation démesurée des ressources de la nature. Aujourd'hui la nature se retourne contre l'humanité et la menace à son tour. Cependant, l'écologie a de nombreux défis politiques à relever afin de sauver l'homme des multiples dangers qui le guettent. Les grandes organisations gouvernementales ou non sont aussi concernées par ces défis. C'est pour cette raison que l'ONU s'est dotée depuis 1992 à l'occasion du sommet de la terre de Rio de Janeiro d'un cadre d'action de lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit de la convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Dans le but de surveiller l'action humaine sur l'environnement. La conférence des partis (CdP) ou la conférence of the partis (COP) a vu le jour. Cette convention réunit presque tous les pays du

monde qui sont qualifiés de partis. Leurs représentants se rassemblent une fois par ans lors de la COP depuis 1995. C'est à ces moments que les Etats signataires prennent des engagements allant dans le sens de la sauvegarde de la nature. La nature doit être transmise telle qu'elle est et si possible telle qu'elle fut aux générations futures. C'est pourquoi l'éthique de l'environnement s'est donné comme priorité d'étudier les relations de l'homme à la nature. Cette relation que l'homme entretient dépend de la conception qu'il se fait de la nature. Si pour lui la nature est un réservoir de biens économiques elle devient alors un objet manipulable à des fins économiques. Mais si pour l'homme la nature est un objet sacré, elle devient par contre un logement des forces divines saintes à préserver harmonieusement. D'où l'enjeu philosophique de l'écologie. Quelles sont les théories ou systèmes politiques qui peuvent permettre à l'écologie d'atteindre son but ? L'écologie peut-elle se passer des doctrines politiques ? Que risques la nature et l'humanité en particulier sans l'écologie ? Telles sont les questions que suscite la présente thématique.

Chapitre 1 : La question éthique chez Ferry

Plusieurs auteurs ont tenté de définir la notion d'éthique. Pour certains l'éthique est une décision personnelle. Pour d'autres l'éthique relève de la morale qui est universelle. Pour d'autres encore il y a des particularités qui existent entre ces deux notions. A cette notion d'éthique s'ajoute celle de l'environnement. Nous parlons ‘’d'éthique d'environnement’’ qui est un domaine aussi complexe que les autres. Comment Luc Ferry conçoit cette notion ? pour répondre à cette question plusieurs paramètres seront considéré.

.

1- L'idée de droit des objets de la nature (arbre, pierre et biosphère) selon Luc Ferry

Peut-on considérer la nature comme sujet de droit ? Michel Serres réponds à cette question à travers ces propos : *Le contrat naturel*[1]. Cette interdépendance que dénonce Michel Serres entre la nature et l'homme implique l'établissement d'un « contrat naturel » qui représente le fondement d'un droit nouveau ou d'une symbiose vitale qui finit par un pacte, la guerre que l'humanité livre depuis des siècles à la nature. En effet, désormais, le « contrat naturel » octroie une dignité juridique à la nature et définit les devoirs de l'homme envers elle. L'idée de droit de nature en général et des objets de la nature en particulier ne commence pas Luc Ferry. Par un pacte ou un « contrat » le philosophe français Michel Serres avait déjà mis en brèche le cartésianisme qui réduisait la nature au statut d'objet. Pour Serres, tel nous avons exploité et surexploité la nature, tel elle nous menace de nos jours. Alors l'élaboration d'un pacte ou d'un « contrat » entre l'humanité et la nature s'avère nécessaire et urgente. A partir de cet instant, la nature passe du statut de simple objet au statut juridique et dès lors, l'humanité possède des devoirs envers elle.

> « Comme maitre et possesseur nous la dominons et la réduisons au statut d'objet, pourtant, cette nature nous reçoit, nous accueille et nous fait vivre ; si nos extractions et nos exploitations la mette en danger, la menace se retourne contre nous aujourd'hui, la nature nous conditionne et désormais nous conditionnons la nature. »

Pour évoquer son idée de droit de la nature, Luc Ferry s'est servi d'un penseur et défenseur de la nature du monde anglo-saxon. Il s'agit du professeur Christopher D. Stone qui publia en 1972 en Californie un article dont le titre est : vers la création des droits légaux pour les objets de la nature. Cependant, l'idée de droit de la nature fut évoquée pour la première fois aux Etats-Unis en

[1] SERRES (Michel), *Le contrat naturel,* Paris, Flammarion, 1990, P. 30.

1972 grâce au professeur Stone qui tentait à l'époque à empêcher à tout prix la réalisation d'un projet américain dirigé par l'entreprise « Walt Disney ».

Ce projet avait pour but de développer une vallée sauvage (Minéral King) pour un budget de trente-cinq million de dollars. Il était de construction d'hôtels, de restaurants, et des habituels airs de jeux. D'abord clarifions ceci : la nature défendue ici, n'est pas une nature entamée c'est-à-dire une nature humanisée, ayant déjà subit les transformations de la raison humaine. Il s'agit d'une nature vierge, non entamée, non transformée, n'ayant subit aucune action humaine. (Montagnes, océans, forêts, etc.) Comme le dit Luc Ferry : *Le nouvel ordre écologique*[2]. Ainsi, tout espace ayant subi la transformation humaine n'est plus concernée pour ce combat juridique selon Luc Ferry. Le professeur Christopher Stone, farouche défenseur de la nature a décidé de porter plainte contre l'entreprise (Walt Disney) en vue d'obtenir l'annulation de ce projet destructeur de l'environnement. Mais la plainte fut rejetée par la cour américaine parce que pour les juges ce projet ne viole en rien les intérêts du professeur stone. Puisque aux Etats-Unis la législation a pour but de protéger les intérêts de ses citoyens. Alors Stone se voyait obligé de rédiger un document en toute hâte afin de convaincre les juges sur la gravité de la destruction de la nature sur tous les plans. C'est ainsi qu'a vu le jour au Etats-Unis pour la première fois la notion de droit de la nature. Stone par sa rédaction parvient à convaincre trois juges sur neuf pour voter en faveur de la nature. Quatre ont voté contre et deux ce sont abstenu de voter. La nature perd alors ce procès pour une voie seulement. Quel est le contenu de ce document de Stone ? Ce document comportait tous les éléments ou conditions requis pour dire qu'un être est un sujet de droit. Selon Stone, il faut premièrement que cet être puisse intenter des actions juridiques à son profit. Deuxièmement, que dans un éventuel procès, la cours puisse prendre en compte l'idée d'un dommage ou d'un préjudice porté contre cet être lui-

[2] FERRY (Luc), *Le nouvel ordre écologique,* Paris, Grasset, 1992, P. 152

même (et non par exemple contre son propriétaire). Enfin troisièmement que l'éventuelle réparation lui bénéficie directement à lui. Si on permettait bien sûr aux entités non raisonnables de se faire représenter par leurs représentants. Stone va jusqu'à proposer pour les arbres une représentation proportionnelle aux représentations législatives. En France de nos jours, les thèses de Stone sont reprises par les théoriciens qui pensent qu'il est temps de remettre en cause l'humanisme qui fait de l'homme le seul être de droit. Il est vraiment temps de mettre en cause cette civilisation occidentale qui dénature la nature. Elle prive la nature de toutes ses forces sacrées, la rend manipulable et calculable selon la volonté humaine. Pour René Guénon : « elle est réduite à des probabilités et à des approximations purement hypothétiques qui ne sont que l'œuvre de la fantaisie individuelle. » *La crise du monde moderne*[3].

> « La vraie nature qu'il faut à tout prix protéger contre les méfaits, de la culture n'est pas celle qui a été transformée par l'acte et par là humanisée, mais la nature vierge et brute qui témoigne encore de l'origine des temps. »

L'idée d'un contrat naturel s'avère nécessaire et urgente. Karl Jasper avait raison de dire « une transformation morale est nécessaire et urgente. »

2- La peur comme principe de la responsabilité.

Il s'agit ici de dire en quoi la peur peut être source de responsabilité. Autrement dit, montrer le côté positif de la crainte. La peur est un sentiment qui anime l'être (humain ou animal) quand il se trouve dans telle ou telle circonstance. Ou bien quand il est averti de l'avènement d'une conséquence nuisible soit à son égard, soit à l'égard de sa communauté. La peur se manifeste par la panique, le stress, l'inquiétude qui entraîne plus tard la prise de conscience des conséquences graves qui peuvent découler d'un acte, d'un

[3] GUENON (René), *La crise du monde moderne,* Paris, Gallimard, 1946, P. 86

comportement ou d'un projet que l'individu vise à réaliser. Ainsi, la peur permet donc à tout être conscient de prendre ses responsabilités vis-à-vis de l'acte, du comportement, ou du projet en question. Donc le sentiment de peur qui naît en l'être (humain ou animal) conduit à une prise de conscience qui conduit à son tour à la responsabilité.

Comme nous le savon bien en effet, l'écologie contemporaine est fondée sur la peur. Une peur qui n'est pas de soi mais plutôt une peur pour les générations futures. Selon plusieurs auteurs contemporains les causes qui expliquent la naissance d'une telle peur peuvent être classées en trois catégories à savoir : l'épuisement des ressources naturelles, multiplication des déchets industriels et en particulier nucléaires, et la destruction des cultures traditionnelles. Cette crainte qui représente la base de l'écologie, permet à l'être humain de prendre conscience des multiples dangers qui guettent l'humanité et surtout les générations futures. D'où il s'avère nécessaire et urgente pour les générations actuelles de prendre leurs responsabilités face à ce fléau. Parmi ces multiples dangers nous pouvons citer par exemple la destruction de la couche d'ozone, la disparition des forêts, la montée des eaux de mer et des océans etc. L'objectif de l'écologie est de sauver la nature, de la préserver et de la transmettre aux générations futures telle qu'elle était ou telle qu'elle est. La peur des conséquences à venir a été toujours la cause d'une prise de conscience quel que soit le domaine concerné qui conduit immédiatement à une prise de responsabilité. Par exemple selon Jean-Blaise Kenmogne : *Pour un humanisme écologique*[4]. Cette conscience dont parle Jean-Blaise Kenmogne est celle de la possibilité de disposer de toute vie sur terre, de la destruction de toutes les civilisations et tous les acquis de l'humanité dans une catastrophe irrémédiable. Ce pouvoir dont dispose désormais l'homme sur ses semblables et la nature entière fait naître une peur qui permet de prendre conscience de ce que

[4] KENMOGNE (Jean blaise), *Pour un humanisme écologique,* Yaoundé, Edition Clé, 2015, P. 29

l'humanité signifie désormais. C'est pour cette raison que dès cette époque le philosophe allemand Karl Jaspers en apercevant ce pouvoir destructeur de l'homme écrit : « Nous sommes sur le fil du couteau, nous avons à choisir : ou bien nous sombrerons dans la ruine de l'homme et de son univers, ou bien nous prendrons l'élan par lequel nous donnerons naissance à l'homme véritable dont les possibilités sont infinies. » Jaspers appelle l'humanité à prendre ses responsabilités. A partir de l'instant où la destruction de l'espèce humaine et de toute vie est devenue une éventualité que l'on peut imaginer. De quoi s'agit-il en fait ? D'abord il s'agit de prendre conscience de la faiblesse de la civilisation moderne (Les Lumières) ensuite l'extraordinaire capacité de destruction que dispose l'homme. C'est d'ailleurs ce que Hans Jonas norme : «heuristique de la peur » *Principe et responsabilité.* Cet examen de conscience fondé sur l'analyse des différentes éventualités de la vie permet donc à l'homme de prendre ses responsabilités face à ce pouvoir illimité et énorme qu'il développe pour anéantir la terre. A cette époque, il n'y a plus un contrôle ou du moins l'homme ne parvient plus à contrôler son savoir et son pouvoir. Tel il connaît, tel il veut agir. Cela est dû selon Luc Ferry à la complexité de notre monde qui offre de multiples opportunités à l'homme. Cette complexité l'empêche de contrôler ses décisions politiques, économiques et technologiques. Dans ces conditions, la peur est appelée à jouer un rôle éthique et théorique qui devient un devoir moral et un principe de connaissance pour chaque individu. Un devoir en ce sens que selon Hans Jonas nul n'a le droit de prendre le moindre risque total susceptible de l'existence humaine et plus généralement la vie. Principe de connaissance étant donné que la peur nous guide et nous permet de prendre connaissance des dangers et même de les distinguer de ceux qui pourraient être fatals pour la vie en cas d'échec de toute initiative. Plus on ignore les conséquences graves de nos décisions, de nos actes, plus notre responsabilité se dessine clairement et parait urgente.

> « depuis l'explosion de la bombe atomique sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki pendant la deuxième guerre mondiale, une nouvelle conscience a pris naissance dans l'idée que l'humanité à d'elle-même »

Thomas Hobbes lui-même établit le lien entre la peur et la responsabilité sur le plan politique. Pour lui, « l'homme est un loup pour l'homme » Autrement dit, à l'état de nature, dans une société sans lois, règne l'insécurité. Cette peur que l'absence de sécurité a créée a entrainé l'avènement des lois qui visent à protéger les citoyens de la société. Mais la peur que Thomas Hobbes évoque diffère de celle qu'évoque Luc Ferry ou Hans Jonas. Pour Hobbes il s'agit d'une peur de soi-même. Mais la peur évoquée par Luc Ferry ou Hans Jonas est une peur qui concerne les générations futures. Une peur pour autrui. Il s'agit d'une peur écologique en effet, le but fondamental de l'écologie est de préserver, de conserver et de transmettre aux générations futures la nature ou le cosmos tel qu'il fut.

3- Contradictions dans le discours écologique.

Dans leur volonté de combattre l'anthropocentrisme (cartésien ou utilitariste), les amoureux de la nature ont établi leur doctrine appelée écologie. Dans la construction de cette théorie, plusieurs conséquences négatives se sont révélées. Il s'agit entre autre de l'anti modernisme radical qui fait place à la modification des modèles politiques autoritaires, du scientisme moral c'est-à-dire faire de la connaissance morale une connaissance absolue ce qui conduit à la dogmatisation du savoir. La sacralisation de la nature qui entraine un rejet de la civilisation moderne. Toutes ces conséquences créent des revers voir des contradictions au sein de l'écologie et surtout de l'écologie profonde. C'est-à-dire celle qui considère les objets de la nature et les animaux comme des sujets de droit. En effet l'écologie profonde est soumise depuis quelques années au feu des critiques. Pour les anti-écologistes, l'écologie profonde dans son projet de

valorisation des objets de la nature et de lutte contre l'anthropocentrisme (cartésien ou utilitariste) tombent sans le savoir dans l'anthropomorphisme. L'anthropomorphisme consiste à attribuer des caractéristiques, des comportements ou de la morphologie humaine à d'autres entités comme par exemple les animaux, les objets, les phénomènes de la nature. L'écologie profonde développe sans doute une nouvelle forme d'anthropocentrisme parce qu'elle croit être mieux placée pour dire que telle ou telle condition est meilleure pour tel ou tel animal ou objet de la nature. De plus, l'écologie profonde va jusqu'à attribuer un statut juridique aux entités non humaines de la nature. Pour les adversaires de l'écologie, cela relève de l'animisme comparable à celui qui se développait au moyen-âge des temps médiévaux. Pour les anti-écologistes, on peut toutefois reconnaitre que l'animal éprouve du plaisir et de la peine. Mais aller jusqu'à dire que les objets de la nature comme par exemple les arbres, les montagnes, les forêts, etc. possèdent des droits relève de l'animisme qui conduit à une divinisation de la nature d'où le rejet de la civilisation moderne. Pour eux, ce que les écologistes profonds oublient, c'est l'homme qui donne la valeur à la nature et non le contraire. Alors décréter la nature comme sujet de droit relève de l'humanisme car cela vient toujours de l'œuvre humaine. L'homme est le seul être capable de porter des jugements de valeur, d'attribuer ou non tel ou telle valeur à telle ou telle entité. Par conséquent, l'écologie profonde dans sa théorie développe une nouvelle forme d'humanisme basée sur l'anthropomorphisme. Ce qui entraine une contradiction. C'est tout comme si par exemple quelqu'un disait : je me suis noyé mais je ne suis pas mouillé. Les faits « noyé » et « mouillé » se contredisent. Cette contradiction ou discordance qu'on retrouve dans cet exemple se retrouvent également dans le discours écologique. L'écologie accuse l'anthropocentrisme d'avoir fait de l'homme l'être supérieur de la nature. Une distinction soutenue par le cartésianisme qui fait de l'homme « maitre et possesseur de la nature. » Dans le même temps, l'écologie profonde se croit en bonne position pour juger la nature, attribuer telle

ou telle valeur aux objets de la nature et même décréter la nature comme sujet de droit. Ce que l'écologie refuse elle le fait. Car de toutes les façons et dans tous les cas c'est toujours l'homme qui est et qui sera au centre de tout. Il est le seul être doté de la capacité de juger. Alors qu'on le veuille ou non, les objets de la nature restent toujours objets. Car sans l'homme ils ne pourront pas se défendre. Avec l'homme on revient dans l'ancienne dimension celle de la civilisation moderne où l'homme se voit mieux placé pour tout faire. Néanmoins on peut toutefois accorder de l'importance aux objets de la nature (arbres, montagnes, forêts, cours d'eau, etc.) mais jamais leur attribuer une valeur juridique intrinsèque pour éviter toute contradiction.

Vu les conséquences climatiques qui se présentent et menacent la planète, la conservation du cosmos est nécessaire pour sauver non seulement les générations actuelles mais aussi les générations futures. Cependant, l'écologie ne pourra atteindre ce but sans l'implication des régimes politiques. Il convient donc d'établir un lien entre l'écologie et nos systèmes politiques.

4- Les formes d'écologie

L'écologie en tant que science fondamentale n'aborde pas la question liée à la conception que l'homme se fait de la nature. Or c'est cette conception qui oriente les actions de l'homme sur la nature. Si pour l'homme la nature n'est qu'un réservoir de biens économiques alors elle sera traitée comme une entité dépourvue de valeur. Dans le cas contraire comme un sujet digne de valeur. Donc il paraît nécessaire d'aborder cette question conceptuelle de la nature. Autrement dit, étudier l'approche philosophique des rapports de l'homme à la nature. L'éthique de la terre ou la philosophie écologique est une science. Mais loin de là elle est une idéologie philosophique et politique qui plonge ses racines historiquement dans les grandes législations nazies (1933-1935) élaborées pour

la protection de la nature et des animaux. La divergence des pensées écologiques permet de retenir trois formes d'écologies philosophiques à savoir :

- La première forme qui paraît banale mais aussi la plus dogmatique parce que la moins doctrinaire par de l'idée qu'à travers la nature c'est encore et toujours l'homme qu'il s'agit de protéger. Cette forme d'écologie possède encore le caractère anthropocentrique car elle place l'homme au centre de tout.
- La deuxième forme d'écologie fait un pas vers l'attribution d'un sens moral à certaines entités non humaines de la nature. Elle consiste à prendre en compte sérieusement le principe « utilitariste » selon lequel tout en recherchant l'intérêt propres des hommes il faut aussi diminuer la somme de souffrance dans le monde ainsi qu'à augmenter la quantité de bonheur. Dans cet idéal très dominant dans le monde anglo-saxon tous les êtres susceptibles de plaisir ou de souffrance sont désormais considérés comme sujet de droit et doivent être traités comme tel. Ainsi, le caractère anthropocentrique de l'écologie est éradiqué.
- La troisième forme d'écologie est celle qui s'engage dans la revendication d'un droit des arbres et de la nature en général (arbres, écosystème). C'est elle qui pose dans les termes les plus radicaux la nécessaire remise en cause de l'humanisme. Cette forme d'écologie a trouvé un peu partout dans le monde ses intellectuels comme par exemple Hans Jonas en Allemagne dont l'œuvre est devenue influente pour certains courants politiques comme la « gauche », Aldo Léopold aux Etats-Unis. Nous pouvons citer d'autres auteurs comme Michel Senes. Ayant enseigné pendant de nombreuses années aux Etats-Unis (la Californie) Serres connait par cœur cette philosophie américaine qui défend et considère la nature comme sujet de droit. C'est ce que reflète le fameux *contrat naturel* qui est censé prendre la place du fameux *contrat social* des penseurs politiques.

Chapitre 2 : Ecologie et système politique

Les régimes gouvernementaux du monde relèguent au second rang les défenseurs de la nature pour certains de ces régimes, les défenseurs de la nature sont exclus. Si bien que les efforts fournirent par les défenseurs de la nature pour sauver la nature se manifestent difficilement. Ce n'est que récemment dans des pays comme la France, l'Allemagne, que les écologistes se sont démarqué. L'Amérique de TRUMP, la Chine actuelle et les pays d'Afrique rejettent toujours l'écologie. Quelle interaction existe-t-il entre l'écologie et les systèmes politiques ? L'étude comparative des différents systèmes politique et écologie permettra de répondre à cette question.

1. Le communisme, le capitalisme, le fascisme et l'écologie.

L'histoire de l'humanité a été le plus marquée par la lutte des classes : bourgeois et prolétaires, maître et esclave chef et serviteur etc. Ces luttes de classes se sont transformées plus tard en lutte de partis politiques d'où la naissance de nombreux mouvements politiques qui sont devenus aujourd'hui de grands partis politiques ouvriers, bourgeois et esclaves. Nous pouvons citer par exemple le mouvement ouvrier le plus connu et le plus historique de l'humanité : le communisme. Le communisme est un parti de la classe ouvrière qui a vu le jour grâce aux multiples combats que les ouvriers menaient dans presque tous les pays du monde où la bourgeoisie était détentrice de pouvoir. Le communisme est une organisation économique et sociale fondée sur la suppression de la propriété privée au profit de la propriété collective. D'où le babouvisme, le socialisme, le collectivisme, l'égalitarisme. Par exemple le communisme absolu de Platon. C'est-à-dire cette logique vivante et agissante de la démocratie. Le communisme est un système social prévu par Marx où les biens de production appartiennent à la communauté. Le socialisme d'état, stade transitoire qui doit aboutir au communisme. Politique, doctrine des partis communistes. Par exemple, le communisme russe de 1917 (bolchévisme) léninisme, le communisme chinois. Selon ces multiples définitions que nous propose le petit robert, le communisme est une idéologie, un mouvement politique ou une doctrine élaborée et exploitée par les partis communistes dont Marx et Engels sont les pères fondateurs.

En effet, le communisme se différencie des autres partis ouvriers que sur deux aspects à savoir : d'une part, dans ses diverses luttes prolétaires, il met en avant et fait valoriser les intérêts communs à l'ensemble du prolétariat et indépendamment de la nationalité. D'autre part aux différents stades que travers la lutte entre ouvriers et bourgeois, il représente constamment l'intérêt du mouvement général. Ainsi, pratiquement, le communiste est le défenseur le plus

décidé farouche et le plus mobilisateur des partis ouvriers. Sur le plan théorique, il a sur le reste du bloc ouvrier l'avantage d'une vision claire des conditions de manifestation ou des manifestations ainsi que des résultats généraux attendus des mouvements. L'objectif principal des communistes est le même que les autres partis prolétariens : Il s'agit de faire du prolétariat une classe politique capable de renverser la bourgeoisie et de conquérir le pouvoir politique. De là, soulignons le lien étroit qui lie le communisme et l'écologie. Le communisme vise à renverser la bourgeoisie qui n'est rien d'autre que cette classe sociale qui fonde sa politique sur l'accroissement économique qui n'est possible que par l'industrialisation. Donc d'une exploitation et surexploitation des ressources de la nature par le biais des moyens d'exploitation moderne. Mécanisation de tous les domaines (agriculture, transport, médecine etc.). Cette bourgeoisie repose sur la force financière qui encourage la surproduction et donc la surexploitation des ressources de la nature. La bourgeoisie est de mèche avec la civilisation moderne qui est reconnue aujourd'hui comme la cause destructrice de la nature. Selon Marx et Engels, « en un siècle à peine de sa domination de classe, la bourgeoisie a créée des forces de production plus importantes et plus colossales que toutes les générations précédentes réunies. » *Manifeste du parti communiste*[5]. Non seulement que la bourgeoisie exploite les ressources de la nature (mines, arbres, eau, etc.) elle exploite également les ressources humaines. La bourgeoisie développe une sorte d'exploitation de l'homme par l'homme. Une exploitation anormale de la classe ouvrière. Ce qui déclenche donc la colère des ouvriers ou prolétaires dirigés à l'époque par les grands intellectuels comme Marx lui-même fils de bourgeois et Engels. Le communisme a pour but de mettre fin à cette domination de la classe ouvrière par la bourgeoisie. Cette nouvelle forme d'esclavage, d'humanisme. Marx et Engels précisent : « le communisme ne retire pas à quiconque le pouvoir de s'approprier des produits

[5] KARL (Marx), *Manifeste du parti communiste,* Berlin, Les classiques de la Philosophie, 1848, P. 57

sociaux, il ne retire pas le pouvoir de s'assujettir par cette appropriation le travail d'autrui. » *Manifeste du parti communiste*[6].

L'écologie et le communisme se rejoignent par leurs objectifs qui est d'une part abolir l'humanisme sous toutes ses formes et d'autre part empêcher l'épuisement des ressources naturelles.

Par ailleurs, ce qui distingue le communisme des autres partis prolétaires n'est pas l'abolition de la propriété en général mais l'abolition de la propriété bourgeoise et donc de l'industrialisation, de l'exploitation anarchique et démesurée des ressources de la nature. Ainsi, le communisme représente un terrain favorable et compatible aux objectifs de l'écologie.

Elargissons notre diagnostic des régimes politiques et de l'écologie en examinant le système capitaliste. Qu'est-ce que le capitalisme et que sait-on de ses objectifs et principes ? Dans le petit robert, on peut lire ceci : Capitalisme : régime économique et social dans lequel les capitaux, source de revenu n'appartiennent pas, en règle générale aux personnes qui les mettent en œuvre par leur propre travail. Le capitalisme libéral par exemple. Le capitalisme est impensable sans la complicité active de la société. Capitalisme et machinisme. Le capitalisme est fortement lié à la mécanisation, à l'industrialisation. Le système capitaliste est un système qui vise un accroissement économique illimité. Il est un système politique qui s'appuie sur la propriété privée des moyens de production. Son but est d'accumuler le capital de manière continue et régulière. Le régime capitaliste est caractérisé par la recherche du profit et la liberté de circulation des capitaux. Son père fondateur est Adam Smith.

Le capitalisme est un système de production dont les fondements sont l'entreprise privée et la liberté du marché. Concrètement, le capitalisme repose sur deux éléments clés : la propriété privée et la liberté d'entreprendre. Le

[6] KARL (Marx), *Manifeste du parti communiste,* Berlin, Les classiques de la Philosophie, 1848, P. *74*

capitalisme a pour principe le « profit », la rentabilité économique qui n'est possible que par l'industrialisation. Par conséquent ce système vise une exploitation anarchique des ressources naturelles. Le capitalisme rejoint donc la bourgeoisie qui n'est pas compatible avec l'écologie.

En Europe la France est le premier pays capitaliste. C'est évident que ses intellectuels fassent de l'homme « maître et possesseur de la nature ». Le capitalisme, par ses objectifs et principes représente un système contre écologie que l'écologie doit à tout prix éviter pour atteindre son but.

Enfin, l'autre système politique qu'il convient d'étudier est le fascisme. Le petit robert de la langue française rapporte ceci : le fascisme est une doctrine, un système politique que Mussolini élabore en Italie en 1922 (totalitarisme, caporalisme, nationalisme et respect des structures capitalistes. De là, le fascisme rejoint le capitalisme dans ses principes. Toujours du même dictionnaire, le fascisme est une doctrine, une tendance ou un système politique visant à instaurer un régime autoritaire. Par exemple le fascisme hitlérien et le communisme stalinien. Le fascisme a toujours été une entreprise de désensibilisation. Si le fascisme s'accommode au capitalisme alors le but du fascisme est celui de la rentabilité économique qui n'est possible que par l'industrialisation. Ceci étant, on peut dire que le fascisme est contraire aux vœux de l'écologie.

2. L'écologie et le nazisme.

Dans la poursuite de notre examen des systèmes politiques et de l'écologie, nous allons examiner à présent le régime nazi. Qu'est-ce que le nazisme ? Le nazisme se définit comme une idéologie nationaliste à caractère radical et totalitaire proche du fascisme. Il fut instauré en Allemagne dès les années 30 plus précisément en 1933 à l'arrivée au pouvoir d'Adolphe Hitler. Même si dans les premières lignes de notre définition nous avons précisé que le

nazisme était proche du fascisme, signalons dès lors que Hitler manifestait particulièrement un amour incomparable envers la nature et les animaux en particulier. Il témoigne cela dans l'un de ses discours inaugural à travers ces propos : « Dans le nouveau Reich (droit) il ne devrait plus y avoir de la place pour la cruauté envers les animaux (bêtes). » *Le nouvel ordre écologique*[7]. Cette sympathie que manifeste Hitler à l'endroit de la nature et des animaux en particulier justifie l'imposante loi du 24 novembre 1933 sur la protection des animaux. Selon Gièse et Kahler les deux conseillers du ministre chargé de rédiger les textes à l'époque, il s'agit tout simplement de traduire cet amour d'Hitler par des règles. Une tâche qui n'était pas facile ni possible sans l'arrivée du nazisme au pouvoir en 1933. C'est d'ailleurs ce que les deux conseillers expliquent dans l'ouvrage publié en 1933 sous le titre : *Le droit allemand de la protection des animaux*. Le contenu de ce document expose en outre sur trois cent pages les mesures juridiques relatives à la protection des animaux ainsi qu'un préambule qui repose sur les raisons philosophiques et politiques d'une telle initiative.

Même si le nazisme est un régime politique autoritaire fondé sur la force et le racisme, il accorde néanmoins une grande place aux animaux en particulier et à la nature en général dans ses législations. Ces lois furent les premières au monde à concilier un projet écologique d'envergure avec le souci d'une intervention politique réelle. Jusqu'à nos jours, l'Allemagne demeure le plus grand Etat fédéral animé par cet amour envers les choses non humaines. Par exemple au Bénin, la plus grande réserve forestière (Pendjari) est dirigée par un projet allemand (CENAGREF). Par ailleurs, le nazisme rejette violemment toute sorte d'idéologie qui fait de l'homme un être transcendant (les lumières) par exemple et combat avec force et agressivité toute initiative culturelle. Luc Ferry ne manque pas de le souligner : « Une communauté que l'hitlérien sort son

[7] FERRY (Luc), *Le nouvel ordre écologique,* Paris, Grasset, 1992, P. *147*

revolver quand il entend le mot culture. » *Le nouvel ordre écologique*[8]. Pour Hitler et pour beaucoup d'autres sympathisants de la nature, la culture moderne ou la civilisation moderne (les lumières) par sa théorie d'arrachement représente la cause destructrice de la nature. Même si Hitler avait d'un côté un goût pour l'industrialisation, il ne cachait pas son amour pour la nature et les animaux en particulier.

3. Le libéral-social-démocratique, le néo conservatisme et l'écologie.

Le libéral-social-démocratique : qui est-il ? Il s'agit de tout citoyen qui croit aux lois du libéralisme. Qu'est-ce que le libéralisme ? D'après le dictionnaire, le libéralisme se présente comme une attitude, une doctrine, des libéraux partisans de la liberté politique, de la liberté de conscience. C'est l'ensemble des doctrines qui tendent à garantir les libertés individuelles dans la société (opposé à étatisme, socialisme). Doctrine économique classique prônant la libre entreprise, la libre circulation et le libre jeu des initiatives individuelles. Le libéralisme préconise la liberté du travail, des échanges. En effet, ce régime selon ses principes donne la liberté aux citoyens d'entreprendre selon leur volonté, leur puissance économique et industrielle. Ce qui peut être un désagrément aux intérêts de la nature.

Le libéralisme manque donc de préciser les limites de l'homme dans son rapport avec la nature. Le libéralisme est un parti conservateur chrétien et social-libéral sur le plan économique. Le libéral-social-démocratique résulte de la fusion de deux grands partis en 1988 à savoir : le parti libéral et le parti social démocratique issu de la scission avec le parti travailliste en 1981. Chacun de ces partis est doté d'une idéologie et d'une organisation propre.

Le terme social-démocratique désigne un courant économique et politique apparu au XIXe siècle qui tend à incorporer certains éléments du socialisme

[8] FERRY (Luc), *Le nouvel ordre écologique,* Paris, Grasset, 1992, P. *150*

dans une économie capitaliste et libérale. Historiquement, le nom social-démocrate a été et est toujours utilisé par les partis socialistes de divers pays notamment en Allemagne mais également dans les pays extra-européens.

Par ailleurs, l'économie dans ce système politique repose sur un ressort capitaliste fondé ou dirigé par la recherche permanente du profit. Cependant, nous voyons aisément qu'un tel régime politique n'offre pas un terrain propice à l'écologie. Il n'est donc pas compatible aux vœux de l'écologie.

D'un autre côté, penchons-nous sur le néo conservatisme. Que signifie-t-il ? Le néo conservatisme est un courant de pensées politiques d'origine américaine apparue à la fin du XXe siècle. Il s'agit là d'une conception qui a émergé aux Etats-Unis par opposition au relativisme culturel. La culture occidentale bien évidemment qui fait de l'être humain le seul être digne de valeur. G. Bush était une icône de ce système politique dans son exercice du pouvoir durant son mandat. Le néo conservatisme fait partie de ces systèmes politiques qui peuvent collabore avec l'écologie étant donné qu'ils luttent contre le relativisme culturel.

5- Les notions de gauche et de droite en France

En politique, les notions de gauches et de droites désignent la disposition des partis politiques à l'assemblée nationale en France dans les années 1789. Dans la culture la droite a un sens positif par exemple dans l'expression « être adroit ». En effet, la droite de l'assemblée nationale fut occupée par les royalistes et les partis soutenants le roi. Par opposition la gauche de l'assemblée nationale fut occupée par les partis opposant au roi. Cette opposition de la gauche et de la droite a donné naissance à la notion de clivage. Ainsi, les termes gauches et droites furent peu à peu utilisés pour qualifier les courants politiques relativement au degré d'adhésion des idées des partis au régime de l'Etat en place. La droite et la gauche sont historiquement relatives à l'époque et aux

contextes du pays. Par exemple la gauche de 1789 composée de libéraux et républicains s'est déplacée à la droite de l'assemblée nationale au fur et à mesure que de nouveau mouvement politique sont apparu à gauche. Aujourd'hui les partis de gauche et de droite sont principalement en opposition sur plusieurs points à savoir :

- Les valeurs de liberté (libéralisme) économique, liberté d'entreprendre de propriété privée, de mérite, d'identité nationale, d'ordre, de sécurité, de tradition et de conservatisme, d'autorité, de justice (pénale), de non intervention de l'Etat dans l'économie. Ce sont là les idées défendus par la droite.
- Les valeurs de progrès, de liberté fondamentale, libéralisme des mœurs, d'égalité, de solidarité, d'insoumission, de tolérance, de justice sociale, de nationalisation des biens communs et de services publics, de planification de l'économie (ce sont là les idées de la gauche).
- Les valeurs de travail de justice et de liberté sont-elles plus transversales même si leurs sens peut varier selon ceux qui l'utilisent : par exemple dans le cas de la justice sociale alors que la droite revendique une justice pénale qui punit les criminels.

La gauche dans ses revendications met l'accent plus sur la justice sociale que sur la justice pénale. Pour de telles raison nous pouvons dire que la gauche est favorable ou compatible à l'éthique de l'environnement car la justice sociale s'occupe plus du bien-être social. De plus, la gauche défend les valeurs du libéralisme des mœurs. Ce qui met en relief nos cultures ou traditions. La nature dans le sens de la culture ou de la tradition est une nature sacré qui mérite protection. Mais la droite n'est pas totalement défavorable à l'éthique de l'environnement car elle défend les valeurs de la tradition.

Chapitre 3 : Ecologie et démocratie.

Luc Ferry a plaidé pour une alliance entre la démocratie et l'éthique de l'environnement et non contre l'éthique de l'environnement ou la démocratie. Comment comprendre un tel souhait ? Après notre étude comparative menée sur le système politique et l'éthique de l'environnement en général, il convient d'apporter plus d'attention à la démocratie afin de mieux comprendre le souhait de Luc Ferry.

1) Ecologie démocratique.

Après le diagnostic que nous avons eu à faire de ces différents systèmes politiques, il convient sans doute d'établir un rapport entre l'écologie et la démocratie. Car comme nous avons pu le remarquer très peu de ces systèmes politiques favorisent l'écologie dans la poursuite de son but qui est non seulement celui de préserver la nature, mais aussi de la transmettre telle qu'elle est ou telle qu'elle fut si possible aux générations futures. Même ces systèmes politiques qui paraissent propices à l'écologie ne le sont pas entièrement. Soit, c'est l'envie d'une rentabilité élevée et permanente (le capitalisme) qui représente un obstacle, soit c'est la concentration totale du pouvoir dans les mains d'un seul homme ou groupe d'hommes n'ayant aucun sentiment pour la nature qui fait défaut. La démocratie est-elle vraiment un terrain favorable à l'écologie ? Pour répondre à cette question il faut connaître ce que c'est que la démocratie.

Qu'est-ce que la démocratie ?

Au sens étymologique du grec ancien, la démocratie est composée de deux mots à savoir : ''démos'' qui veut dire peuple ou population et ''kratos'' qui veut dire pouvoir ou autorité. C'est donc un régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple. Il s'agit là du principe de souveraineté. Sans qu'il y ait de distinctions dues à la naissance, à la richesse, à la compétence : c'est le principe de l'égalité.

En démocratie, de façon générale, les démocrates sont représentés ou indirects. Le pouvoir s'exerçant par intermédiaire des représentants désignés lors d'élections au suffrage universel. En d'autres termes, la démocratie est une doctrine politique selon laquelle l'Etat doit permettre l'exercice de la liberté des citoyens. C'est un système politique ou forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. C'est une forme d'organisation politique traditionnellement définie selon la formule d'Abraham Lincoln. C'est-à-dire qui relève d'avantage de la légitimité des systèmes définis comme démocratique et

de leur analyse. La démocratie est cette forme de gouvernance qui garantit l'égalité et la liberté des citoyens. Il existe plusieurs formes de démocratie. Au pays de Descartes, en France, il s'agit de la démocratie parlementaire. La France est ici considérée parce que le cartésianisme est l'adversaire principal de l'écologie. Il convient donc de nous pencher sur le système politique de ce pays afin de savoir s'il est favorable ou pas à l'écologie. Mais vu les derniers progrès des partis verts français sur la scène européenne, nous pouvons conclure que l'écologie progresse dans son combat et que le cartésianisme meurt à grand coup. Le parti vert (écologiste) dirigé par l'écologiste français Yannick Jado représente la troisième force du parlement européen et français en particulier. C'est quand même salutaire. La démocratie parlementaire est cette forme de démocratie qui s'appuie comme son nom l'indique sur une institution principale : le parlement composé de représentants élus du peuple c'est-à-dire des citoyens. Notons que la démocratie a plusieurs principes. Ses principes sont :

- La concentration des pouvoirs dans les mains d'un parti politique.
- L'existence d'un seul parti politique.
- L'existence de partis politiques d'opinions différentes.
- Le respect des libertés fondamentales de l'homme.

Quant à ses principes secondaires nous pouvons citer entre autre :

- La liberté des individus.
- La règle de la majorité.
- L'existence d'une constitution et d'une juridiction associées (le conseil constitutionnel en France)
- La séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et juridique)
- La consultation régulière du peuple (élections et référendums)
- La pluralité des partis politiques.
- L'indépendance de la justice.

La démocratie a été fondée par le grec Solon en 640-558 avant JC. Il a découvert pour la première fois cette notion d'égalité entre les êtres humains lors de ses voyages en Egypte.

La démocratie s'oppose aux régimes politiques tels que :

- La monarchie absolue (pouvoirs aux mains d'un seul homme)
- L'oligarchie (pouvoirs aux mains d'un petit nombre de personnes ou de famille)
- L'aristocratie (pouvoirs aux mains des meilleurs)
- La théocratie (pouvoirs aux mains d'une caste sacerdotale)
- L'empire, la dictature et autres régimes totalitaires

Voilà un peu comment la démocratie se présente par ses principes et règles. Qu'en est-il du démocrate et de l'écologie ?

Même si l'écologie lance de nombreux défis à l'humanisme, elle paraît un peu décevante aux yeux du démocrate à cause de l'écologie profonde et de son profil qui fait des entités non vivantes des êtres juridiques. Le premier défi que lance l'écologie à la civilisation moderne est d'ordre politique. En ces moments où l'utopie n'a plus sa place, l'écologie ouvre de nouveaux horizons par la réflexion humaine notamment sur le plan scientifique et morale, épistémologique et philosophique et enfin sur le plan cosmologique et mystique. Toutes ces disciplines que l'écologie embrasse représentent de nouveaux champs de réflexion qui mettront en place un espace de militantisme. Un espace de militantisme parait nécessaire et indispensable car penser que l'écologie peut atteindre ses défis sans aucun effort ni combat collectif paraît absurde. Et c'est pour cette raison qu'il faut intégrer cette écologie profonde qui paraît inutile par ses conceptions juridiques qui mettent l'animal au même niveau que l'homme.

Par ailleurs, la démocratie selon ses principes notamment ceux de la liberté et d'égalité représente bien sûr le système politique idéal pour l'écologue. Idéal

en ce sens que la liberté sous toutes ses formes (d'expression, d'entreprendre, de décider, etc) permettra aux acteurs de l'écologie de mieux s'engager et de mieux se défendre afin d'imposer leur point de vue. De plus, elle est idéale en ce sens que le principe d'égalité permettra aux écologistes de prouver vraiment l'égalité entre l'humanité et l'animalité. La liberté sous toutes ses formes représente l'arsenal de la démocratie. L'écologie a besoin plus que jamais de cette arme de bataille pour mener à bien et à terme son combat.

2) Les difficultés que rencontre l'écologie.

L'écologie est confrontée à deux grandes difficultés dans son projet qui consiste à faire de la nature un sujet de droit. La première difficulté parait plus choquante dans son aspect par son évidence. Elle est celle qui déclare que la nature n'est ni un agent, ni un être susceptible d'agir avec réciprocité qu'on peut attendre sur le plan juridique. En réalité, ou en vérité, c'est toujours pour l'homme que le droit est fait. Et c'est aussi pour le bien de l'homme que l'arbre ou l'animal est considéré comme un sujet ayant une considération juridique. Ensuite, la seconde difficulté à laquelle est confrontée l'écologie parait moins évidente. Elle est celle qui admet qu'il est possible de parler par métaphore c'est-à-dire par analogie de la nature comme d'une partie « contractante » de l'univers. Mais il faut préciser ce qui en cette partie de la nature possède une valeur juridique. Pour les fondamentalistes, il s'agit de la biosphère. Parce qu'elle est source de vie ou bien, ce qui permet de maintenir la vie en toute chose. Mais la biosphère est aussi source de vie des épidémies (choléra, covid 19, etc.). En effet, doit-on dire que ces épidémies sont aussi des sujets de droit au même titre que l'homme ?

La remarque ci-dessus faite n'a pas pour but de donner raison à l'anthropocentrisme cartésien ou utilitariste, mais de montrer combien il est difficile selon Luc Ferry de penser la nature comme sujet de droit. L'anthropocentrisme cartésien ou utilitariste retire toutes valeurs juridiques aux

entités non humaines de la nature. Quant à l'écologie, elle fait de la biosphère un sujet authentique de droit. Comment régler cette contradiction qui se situe entre l'écologie et l'anthropocentrisme (cartésien et utilitariste) ? Luc Ferry donne quelques éléments de réponse qui seront développées dans les approches de solutions.

3) Les approches de solutions.

Dans le sous chapitre 2, nous avons pu identifier clairement la contradiction qui résulte des différentes conceptions anthropocentristes (cartésiennes et utilitariste) et celle de l'écologie. Il s'agit, s'il faut le rappeler, d'une part, de la conception anthropocentriste qui retire toutes valeurs intrinsèques et juridique aux choses non humaines et celle de l'écologie qui fait de la biosphère un sujet de droit.

Comment dépasser cette contradiction ? Sans aucun doute, cette question sera au cœur des débats dans les prochaines années. Dans toutes les disciplines (philosophie, droit, écologie, …) et dans tous les pays du monde (industrialisés ou non). Selon Luc Ferry, dès lors, la résolution de cette problématique est possible dans la mesure où il est possible de penser une réflexion analogue à celle évoquée en ce qui concerne le droit animal. Pour lui, il faut aller au-delà de la simple réflexion phénoménologique qui repose sur le sentimentalisme. Car si on allait se limiter au cartésianisme, la question des droits des animaux n'allait pas être posée. Puisque, nous le savons bien le cartésianisme réduit l'animal à une simple machine. Que possède une machine comme sentiment ? C'est pour cette raison que Luc Ferry écrit : « Si l'animal n'était qu'une simple machine comme le pensent les cartésiens, la question de ses droits ne se serait jamais posée. » *Le nouvel ordre écologique*[9]. Pour Luc Ferry, la sympathie est un fait qui se heurte à d'autres faits. Et ainsi ne justifie rien. Selon Luc Ferry, certes, la nature est source de vie, d'idée et plusieurs autres vertus. Mais dans le même

[9] FERRY (Luc), *Le nouvel ordre écologique,* Paris, Grasset, 1992, P. *208*

temps elle est aussi source de mort. Car c'est de cette nature que viennent les épidémies comme par exemple les virus zoophiles (zika, corona, …) issus de la consommation des animaux sauvages. Il convient donc de distinguer le côté positif de la nature qui mérite d'être protégé et le côté négatif qu'il faut combattre. A cet effet, au lieu de décréter la nature comme sujet de droit dotée d'une valeur intrinsèque juridique, il faut élaborer des devoirs de l'homme envers la nature. Mais ce qui échappe à Luc Ferry c'est que ce sont les devoirs que certains ont envers d'autres qui constituent leurs droits. Comme le dit Auguste Compte « Nul n'a de droit, nous n'avons que des devoirs. » Par conséquent, parler de droit ou de devoir vis-à-vis de la nature revient à parler de la même chose. Il parait urgent et nécessaire de définir comme le dit Luc Ferry des devoirs de l'homme envers la nature qui règlementeront le rapport de l'homme à la nature. Parce que la nature d'elle-même est bien organisée, les écosystèmes sont bien agencés entre eux. Mais ce sont les interventions humaines parfois démesurées qui les détruisent, si bien que l'action humaine sur la nature devient fâcheuse de jour en jour. C'est pour cette raison que Luc Ferry propose qu'on élabore une théorie des devoirs de l'homme envers la nature. En mettant hors sujet les doctrines anthropocentristes (cartésienne, utilitaristes) et même de l'écologie. Une théorie des devoirs humains envers le règne animal qui sera un sujet et un partenaire d'un « Contrat naturel ».

Conclusion

Au terme de cet examen diagnostic fait sur les théories politiques et l'éthique de l'environnement, plusieurs doctrines politiques paraissent favorables à l'écologie. Mais, celle de la démocratie retient particulièrement notre attention. A cause non seulement de ses principes de souveraineté, de liberté et d'égalité entre les êtres. Mais aussi du fait qu'elle n'est pas un système de gouvernance basé sur les fins économiques élevées comme par exemple le capitalisme. En effet, ce sont ces ambitions économiques qui conduisent à une industrialisation des pays qui entraine plus tard la dégradation de la nature. L'écologie représente une doctrine ou une discipline médiatrice entre les ambitions économiques démesurées de l'homme et la souffrance infligée à la nature dans son ensemble par l'action humaine. Sans l'écologie, la nature risque d'être plongée dans une ruine totale provoquée par l'homme lui-même qui sera la première victime. Depuis plusieurs années, de nombreuses mesures préventives sont prisent par presque tous les Etats du monde pour sauver la nature de la ruine. Parmi ces mesures préventives nous pouvons citer celle de la COP qui regroupe chaque année depuis 1995 plusieurs Etats du monde et toutes les organisations non gouvernementales qui manifestent une passion pour la nature. Par exemple les collectivités territoriales, les ONG, les scientifiques, etc. la première COP s'est tenu à Berlin en 1995. A cette occasion, 37 pays se sont engagés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5% sur la période de 2008-2012 en 1997 à l'occasion de la troisième COP.

Références bibliographiques

- **Ouvrages spécifiques**

BARTELINI (Stephano), *La mobilisation politique de la gauche européenne*, Edition de l'université de Bruxelles, 1980

BUFFON (Georges), *Histoire naturelle*, Montbard, Gallimard, 1984

FERRY (Luc), *Le nouvel ordre écologique,* Paris, Grasset, 1992

KENMOGNE (Jean blaise), *Pour un humanisme écologique,* Yaoundé, Edition Clé, 2015

SERRES (Michel), *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1990

- **Ouvrages généraux**

CAILLOIS (Roger), *L'homme et le sacré,* Paris, Gallimard, 1950

COUCHAMP (Franck), *Ecologie pour les nuls*, Paris, First Edition, 2009

GUENON (René), *La crise du monde moderne*, Paris, Gallimard, 1946

MARX (Karl), *Manifeste du parti communiste*, Belin, Les classiques de la Philosophie, 1848

Table des matières

Résumé 3
Abstract 3
Sommaire 4
Introduction 5
Chapitre 1 : La question éthique chez Ferry 7
1-..... L'idée de droit des objets de la nature (arbre, pierre et biosphère) selon Luc Ferry 8
2-La peur comme principe de la responsabilité. 10
3-Contradictions dans le discours écologique. 13
4-Les formes d'écologie 15
Chapitre 2 : Ecologie et système politique 17
1. Le communisme, le capitalisme, le fascisme et l'écologie. 18
2. L'écologie et le nazisme. 21
3. Le libéral-social-démocratique, le néo conservatisme et l'écologie. 23
5-Les notions de gauche et de droite en France 24
Chapitre 3 : Ecologie et démocratie. 26
1) Ecologie démocratique 27
2) Les difficultés que rencontre l'écologie 30
3) Les approches de solutions. 31
Conclusion 33
Références bibliographiques 34